

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 JUILLET 2023

Date de convocation :
30 Juin 2023

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 5
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
30 Juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme THIAULT, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : M. JOLY à M. GATTEFIN, Mme HUBERT à Mme FOURNIER, Mme BROSSIER à M. MEUNIER, Mme LEFEBVRE à Mme VAN DE WALLE et Mme FERNANDES à Mme MARGUERITAT.

Étaient absents ou excusés : M. MATEU, M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

081/2023 - CONVENTION DE PRESTATION POUR OBJECTIFS COMMUNS

4.4. Autres catégories de personnel

M. SALAK présente ce dossier

La commune de Mehun-sur-Yèvre et Monsieur Jean-Rémy BUT, de prestation et professeur de musiques traditionnelles, proposent de mettre en place une convention pour objectifs communs.

Cette convention a pour objectif l'enseignement des musiques actuelles et musiques traditionnelles, dispensé dans le cadre des activités du Pole d'Enseignement d'Artistique.

- Musiques actuelles : Etude d'un répertoire, de l'harmonie, de l'improvisation et de la composition.
- Musiques traditionnelles : Etude de répertoires, arrangements liés à la danse, évolution des musiques actuelles.

Considérant les besoins du Pole d'Enseignement Artistique – Ecole de musique et la nature des prestations proposées par Monsieur Jean-Rémy BUT,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale « Ressources Humaines, Vie Associative Et Sportive » du 27 juin 2023,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve, après en avoir pris connaissance, la convention de prestation pour objectifs communs avec M. Jean-Rémy BUT, qui fixe les engagements du prestataire et de la collectivité et fixe les modalités de paiement de la prestation de service,
- Fixe la durée de la convention à l'année scolaire 2023/2024,

- Autorise Monsieur le maire ou son adjoint délégué à signer cette convention et tous les actes y afférents,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Annie HOUARD

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 12/07/2023